

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASCO 28 - Caisses des écoles - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre de séjours de vacances organisés par les caisses des écoles parisiennes ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 25 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est versé à chaque caisse des écoles, au titre des séjours organisés en 2020, une subvention dont le montant est fixé comme suit :

– Caisse des écoles du 1er arrondissement 5320,00 €

– Caisse des écoles du 2e arrondissement	8484,00 €
– Caisse des écoles du 3e arrondissement	17 416,00 €
– Caisse des écoles du 4e arrondissement	22 904,00 €
– Caisse des écoles du 7e arrondissement	6741,00 €
– Caisse des écoles du 9e arrondissement	19 656,00 €
– Caisse des écoles du 10e arrondissement.....	95 081,07 €
– Caisse des écoles du 11e arrondissement	54 845,25 €
– Caisse des écoles du 14e arrondissement	87 861,58 €
– Caisse des écoles du 15e arrondissement	18 071,76 €
– Caisse des écoles du 16e arrondissement	1680,00 €
– Caisse des écoles du 18e arrondissement	146 757,89 €
– Caisse des écoles du 19e arrondissement	134 343,37 €
– Caisse des écoles du 20e arrondissement	103 827,52 €

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 722 989,45 euros, sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO